

Mai 2024



**Bulletin
municipal**



**Roche
INFOS**

Mot du Maire

Rochoises et Rochois bonjour,

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de notre collègue conseiller municipal depuis mars 2020, Philippe Guybard, survenu le 4 avril. L'ensemble de l'équipe municipale se joint à moi et présente ses condoléances à la famille.

Même si les beaux jours tardent à arriver, nous commençons à avoir des plaintes sur le comportement et les dégradations de la part de certains individus irrespectueux qui sévissent sur la commune, pas forcément des Rochois. La gendarmerie est informée de ces nuisances et des contrôles réguliers sont faits.

Quand ils sont motorisés, il est souvent difficile pour nous de les identifier ; connaître les numéros de leurs plaques minéralogiques serait bien utile. Les vidéosurveillances installées sur différents secteurs de la commune nous permettent néanmoins d'élucider quelques méfaits et de démasquer leurs auteurs.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 18 avril, l'ensemble des subventions attribuées aux associations rochoises ont été approuvées à l'unanimité. Nous tenons à les soutenir dans la mesure de nos possibilités ; le développement et le dynamisme de notre commune dépendent en partie de leurs actions.

Lors de cette même réunion, les élus ont pris connaissance du projet d'aménagement de la halle du secteur Gare-Mairie. Un certain nombre de modifications seront demandées à l'architecte de façon à revoir à la baisse le coût du projet.

Prochainement, comme chaque année, un entretien complet des voiries va être réalisé sur la commune (rebouchage des nids-de-poule, traitement des fissures...). Certaines chaussées vont être gravillonnées, soyez prudent.

Je vous rappelle que le brûlage de tous les végétaux est interdit par arrêté national ; à ne pas confondre avec les barbecues. Les trottoirs sont encore trop souvent souillés par les déjections animales. Il est extrêmement désagréable de se balader, de venir au bureau ou de monter dans sa voiture avec des chaussures ainsi encrotées !

Avec le mois de mai, ses jours fériés et grands week-ends propices à la détente, nous espérons le retour du soleil qui nous a fait défaut en ce début de printemps.

Le Maire,
Jacques KRIEGER

Conseil municipal du 18 avril

Monsieur le Maire ouvre la séance en rendant hommage à Monsieur Philippe Guybard, conseiller municipal décédé le 4 avril 2024. Les membres de l'Assemblée communale tiennent à présenter leurs sincères condoléances à la famille, ainsi qu'aux proches du défunt.

Il est règlementairement nécessaire de le remplacer, au sein du Conseil municipal, par le candidat qui lui succédait sur la liste « Agir pour Roche » présentée lors des élections de mars 2020. Madame Martine Corte, qui devrait siéger, n'est plus domiciliée à Roche-lez-Beaupré et ne souhaite pas maintenir sa candidature. Monsieur Jacky Coutechier (qui succède à Madame Martine Corte sur la liste) sera donc contacté par Monsieur le Maire pour prendre les fonctions de conseiller municipal.

Décision prise par le maire dans le cadre de ses délégations

Le 20 mars 2024, signature d'une convention avec le SYBERT pour la revente de matériels de compostage individuel aux particuliers.

Modification de la régie multiservices communale

Dans le cadre des principes comptables applicables aux collectivités territoriales, les agents communaux ne peuvent accepter des règlements par chèque ou en liquide que lorsqu'une régie le permet.

Afin de faciliter les locations de salles, la vente de composteurs ou la gestion des photocopies, une régie multiservices existe depuis de nombreuses années à Roche-lez-Beaupré, mais une évolution récente liée à la dématérialisation incite les régisseurs à utiliser un compte de dépôt de fonds au Trésor pour l'encaissement des chèques. L'ouverture de ce compte nécessite règlementairement une délibération des conseillers municipaux dont l'accord est unanime.

Subventions 2024 aux associations

Comme chaque année au cours de la réunion de Conseil municipal qui succède au vote du budget, des subventions sont attribuées aux associations locales en fonction de critères prédéfinis (nombre d'adhérents, âge de ceux-ci, forfait, ...).

En 2024, le montant consacré aux aides financières associatives s'élève à un peu plus de 25 000 €.

Modification des statuts du Grand Besançon – Transfert partiel de la compétence en matière de lecture publique

Le transfert partiel de la compétence en matière de lecture publique fait l'objet d'une validation unanime. (Ce transfert concerne la construction et la gestion de la Grande Bibliothèque, des actions d'animations liées à la lecture sur le territoire communautaire, la gestion de la Médiathèque Pierre Bayle et de la Bibliothèque d'étude et de conservation de Besançon.)

Construction d'une halle rue de la Gare : validation de l'étude de faisabilité

L'étude de faisabilité de la halle, réalisée par le cabinet Pouce Architecture, fait l'objet d'une présentation aux membres du Conseil municipal, pour un montant de travaux estimé à 790 000 € HT, aléas inclus. Les frais annexes (maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, coordination sécurité et protection de la santé au travail, contrôle technique, raccordements aux réseaux...) portent le montant estimatif du projet à 940 000 € HT.

Après discussions et diverses modifications à apporter, à la fois architecturales et financières (minoration des frais en enlevant certaines prestations), l'étude de faisabilité présentée est approuvée.

Le cabinet Pouce Architecture est mandaté pour assurer les études à venir et le suivi du chantier qui devrait débuter dans le courant de l'année 2025.

Questions et informations diverses

- La borne de recharge pour véhicules électriques, qui devait théoriquement être installée sur le parking situé à l'avant du bâtiment qui abrite la Caisse d'Épargne, la fromagerie et l'ancien magasin de la Mutinerie, sera finalement, en toute logique, installée sur le parking situé à l'arrière du bâtiment, à proximité du transformateur électrique.

- Grand Besançon Métropole présentera le projet d'aménagement de la rue d'Arcier aux élus communaux le 2 mai prochain.

- Le propriétaire de l'ancien magasin de la Mutinerie n'occupant plus qu'une partie de la cellule commerciale dans laquelle le magasin était installé (stockage de matériel qui n'entrave pas l'utilisation du reste de la cellule à d'autres fins), plusieurs contacts sont en cours pour l'occupation à venir de cette surface.

- L'Office National des Forêts a récemment présenté le projet de Plan forestier à l'horizon 2025 à la Commission communale en charge de la gestion des bois. Ce nouveau Plan sera proposé au Conseil municipal lors de la réunion du mois de juin afin qu'il délibère sur le sujet.

- L'avis d'appel public à la concurrence relatif aux travaux d'aménagement de l'aire de repos le long de l'Eurovéloroute a été publié cette semaine. Le chantier est prévu de s'étaler entre le début d'été et la fin d'automne.

- Le listing des chaussées à reprendre a été envoyé à l'entreprise titulaire du marché pour une intervention programmée en mai.

- Il est demandé qu'une caméra de surveillance soit installée vers l'aire de jeux du Bouillet en raison de la mauvaise fréquentation de cette dernière. Cette éventualité sera étudiée, sans certitude quant à la faisabilité technique de l'implantation (risque de rencontrer des problèmes de connexion).

Dates à retenir

- Vendredi 3 mai : **Ludothèque**, salle Lumière de 9h à 12h
- Lundi 13 mai : **Permanence CCAS**, à l'annexe de la mairie de 9h30 à 11h30
- Jeudi 30 mai : **Permanence CCAS**, à l'annexe de la mairie de 14h à 16h

Bruit : horaires à respecter

Le printemps et les beaux jours qui reviennent donne envie de bricoler en utilisant des outils parfois bruyants. **Mais attention** : les conflits de voisinage peuvent empoisonner le quotidien.

Les activités nécessitant l'utilisation d'appareils bruyants, comme les tondeuses, tronçonneuses, perceuses ou autres, sont possibles à des heures précises :

du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h,
le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h,
les dimanche et jours fériés : de 10h à 12h.

Concernant les professionnels :

Du lundi au samedi : de 7h à 12h30 et de 13h30 à 20h

Pour la tranquillité de tous et les rapports de bon voisinage, merci de respecter ces horaires.



**BRUITS
de voisinage**

**Tous responsables
Tous concernés**

Les causes du bruit peuvent être multiples (cris, musique, aboiements, outils de bricolage, etc.). En journée, on parle de trouble anormal de voisinage quand ces bruits sont répétitifs, intenses ou qu'ils durent dans le temps. Lorsqu'ils sont commis la nuit, entre 22 h et 7 h, on parle de tapage nocturne.

Cérémonie du 8 mai



**Rendez-vous le mercredi 8 mai 2024
à 9h50 au Monument aux Morts**

À l'issue de cette cérémonie, retour à la salle Lumière pour un moment de convivialité et d'échange.

France Identité

Télécharger l'application "France Identité" et obtenir son identité numérique certifiée

La démarche de certification de l'identité numérique France Identité est en cours de déploiement en France. De nouvelles mairies rejoignent régulièrement le dispositif, comme l'a fait récemment la mairie de Roche-lez-Beaupré.

L'identité numérique certifiée permet de réaliser à distance des démarches qui nécessitaient jusqu'alors un déplacement de l'utilisateur à des fins de vérification d'identité. Aujourd'hui, elle vous permet de réaliser une procuration de vote totalement dématérialisée.



Comment faire certifier son identité numérique ?

Pour obtenir la certification de votre identité numérique, vous devez :

- Créer votre identité numérique France Identité via l'application.
- Initier une demande de certification de votre identité numérique depuis votre application France Identité.
- Confirmer votre adresse e-mail, saisir votre code personnel, puis effectuer une lecture de votre carte d'identité en NFC. L'application génère un QR code.
- Vous rendre en mairie avec votre carte d'identité, votre téléphone et le QR code associé à votre demande (**service disponible à la mairie de Roche-lez-Beaupré**).



Dans les 48h après votre passage en mairie, vous serez notifié par e-mail et dans votre application du résultat de votre demande de certification.

Pour les élections européennes du 9 juin 2024, il est désormais possible de réaliser une procuration de vote entièrement dématérialisée grâce à l'application France Identité et la certification de l'identité numérique.

Grâce à l'identité numérique certifiée France Identité, il n'est plus nécessaire de se rendre en commissariat ou gendarmerie pour faire vérifier son identité lors du processus de demande de procuration.

Elections / procuration

Dimanche 9 juin 2024 : élections européennes
Bureau de vote : 1 rue de la Cure, salle du Presbytère

Vous allez être absent le jour d'une élection (présidentielle, législatives, municipales, départementales, régionales...) ? Vous pouvez choisir de voter par procuration. Pour cela, vous devez choisir l'électeur qui votera à votre place et faire une procuration.

Quand et comment donner procuration ?

1. L'électeur peut donner procuration à tout moment et jusqu'à un an avant le scrutin de deux façons :

- **Par télé-procédure Maprocuration** : le mandant peut effectuer sa demande de procuration en ligne sur le site <https://www.maprocuration.gouv.fr>, et doit ensuite valider dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, dans les deux mois qui suivent.

- **Au moyen d'un formulaire CERFA** de demande de vote par procuration qui peut être téléchargé et imprimé (Cerfa 14952*03 téléchargeable ou disponible en mairie sur demande).



2. Le mandant, lorsqu'il recourt tant à la télé-procédure « Maprocuration » qu'à la procédure via le formulaire CERFA papier, doit se présenter devant un officier ou agent de police judiciaire habilité (commissariat de police ou gendarmerie), autre que les maires et leurs adjoints, ayant la qualité d'agent de police judiciaire, désigné par le juge du tribunal judiciaire ;

Important : pour donner procuration, vous devez connaître le Numéro national d'électeur de votre mandataire (la personne à qui vous donnez procuration). Ce numéro est inscrit sur les cartes électorales et peut être retrouvé directement en ligne en interrogeant sa situation électorale (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>).

Vous pouvez vérifier que vous avez bien donné ou reçu une procuration en vous connectant sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr).

Vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre commune que la vôtre. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Tarifs Municipaux 2024

Photocopies

Petit format (unité) N/B.....	0,25 €
Petit format (unité) couleur	1,60 €
Grand format (unité) N/B.....	0,45 €
Assoc : Petit format (unité) N/B.....	0,10 €
Assoc : Petit format (unité) couleur.....	0,45 €
Assoc : Reprocopie (unité) N/B.....	0,05 €



Concessions cimetièrre

15 ans (1e m2).....	50 €
30 ans (1e m2).....	100 €
Caveau d'urnes (600 €) + concession 30 ans 1 m ² (100 €).....	700 €
Caveau 2 places (1900 €) + concession 30 ans 3 m ² (300 €).....	2 200 €
Caveau 4 places (2400 €) + concession 30 ans 5 m ² (500 €).....	2 900 €
Case du colombarium (650 €) + concession 30 ans 1 m ² (100 €)..	750 €
Cendres jardin du souvenir (urne ou dispersion).....	200 €



Salle Jouffroy d'Abbans

Weekend Rochois.....	250 €
Journée semaine Rochois	125 €
Caution.....	500 €
Plusvalue pour vaisselle	55 €
Salle du haut : cours adultes payant €/heure.	8 €

Salle Gustave Courbet

Location à titre exceptionnel €/h.....	10 €
Forfait Rochois + assos rochoises 1 journée..	50 €

Salle de réunion du Presbytère

Location à titre exceptionnel grande salle seule 1 journée.....	100 €
Location à titre exceptionnel les 2 salles 1 journée.....	150 €
Caution.....	500 €

Divers

Location 1 table bistro bois.....	1 €
Location 2 bancs bistro bois.....	1 €
Location local alambic communal 1 journée	20 €

Composteurs (disponibles en mairie)

Composteur bois 300 litres	30 €
Composteur bois 600 litres	40 €



Comité des Fêtes

1. La chasse aux œufs : 6 avril



Samedi 6 avril a eu lieu dans les bois de Roche la chasse aux œufs organisée par le Comité des Fêtes.

112 enfants étaient inscrits, 76 sont venus.

Le soleil et la bonne humeur étaient au rendez-vous.

Chaque enfant a eu son œuf Kinder et pour les plus chanceux un chocolat supplémentaire.

Bravo aux 7 gagnants et un double bravo à Miya qui a remporté 2 lots.

Un pot de l'amitié a clôturé cette belle journée.

Rendez-vous l'année prochaine et merci de bien vouloir respecter votre engagement de présence suite à votre inscription.



2. Marche de printemps : 21 Avril

Un parcours de 15 km autour de Roche-lez-Beaupré, avec un détour sur les traces des vestiges de la guerre de 1914-1918,

Un apéritif offert aux marcheurs à l'issue de la marche par le Comité des Fêtes.

3. Fête de la Musique : 8 juin à partir de 19 h

4. Atelier crochet : 17 juin

Un nouvel atelier crochet est organisé le lundi 17 juin à 18h30 à la Bibliothèque de Roche, il sera animé par Solange Morilhat.

2 groupes pourront être constitués en fonction du niveau des participants.

Inscription gratuite auprès de Solange Morilhat au 06.08.46.66.50 à partir du 20 mai.

Les participants peuvent contribuer à l'animation d'Octobre Rose prévue le samedi 12 octobre par la création collective de :

- couvertures composées de carrés en crochet ou en tricot de 15 cm de couleurs au choix pour des associations ou des écoles,

- chaussons pour adultes en EPHAD (grands carrés en crochet ou en tricot de 22 cm de couleurs au choix).



CCAS

Pour faire suite à plusieurs demandes, le CCAS souhaite mettre en place un service de livraison de repas à domicile faite par un traiteur...

1 entrée, 1 plat chaud (poisson ou viande + légumes), fromage, dessert et pain au tarif de 9,50 € le plateau livré entre 11h et 12h à domicile.



Un engagement sera à prendre sur la fréquence des livraisons : tous les jours ou 1,2 ou 3 fois par semaine, selon votre convenance.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter Christine CELLIER au 06 78 51 64 07.

Opération brioches : bilan 2024

Entre le 10 et le 14 avril une douzaine de bénévoles sont passés dans vos maisons pour proposer les brioches de l'ADAPEI.

Sous un soleil bien présent, la collecte a été bonne et malgré quelques rues que nous n'avons pas pu faire, faute d'un nombre de brioches assez important, nous avons remis à l'ADAPEI la somme de 3123 € (soit une moyenne de 8,68 € la brioche) représentant la générosité des Rochois...

Merci à vous tous.

Pour info, nous avons collecté 3108 € l'an passé.

L'argent récolté permet d'améliorer le quotidien des personnes handicapées en 2024, dans le secteur de Besançon, vos dons financeront par exemple :

- séances de sport adapté, danse et art thérapie
- tablettes pour stimuler la communication et des ateliers informatiques
- des formations au code de la route
- des temps festifs et culturels
- aménagement d'une salle de pause pour des travailleurs d'un ESAT de Besançon de la Fondation Pluriel



Adieu Philippe

Elu conseiller municipal en 2020, Philippe Guybard vient de nous quitter à l'âge de 75 ans.

Durant ces quatre années, il s'est investi dans plusieurs commissions : Forêt, Vie associative, Affaires sociales, Droit des sols (permis de construire). Ses grandes connaissances en sylviculture et de la forêt communale firent de lui pendant plusieurs années l'un des garants pour les affouages, ayant une grande proximité avec les agents de l'ONF. Il aimait partager sa passion avec les jeunes (et les moins jeunes !), expliquant les terriers de renards et de blaireaux, les caractéristiques des différents espèces d'arbres etc. Il fut président d'une Association de chasse.



Il participa aussi, au cours des mandats précédents, au fleurissement de la commune, à la commission Espaces verts, fit de l'accompagnement scolaire pour les enfants du primaire.

Convivial, très liant, il aimait échanger avec les uns et les autres à l'occasion de rencontres et il était intarissable lorsqu'on évoquait la nature et les bois.

Merci, Philippe, pour ce que tu as apporté aux autres.

Suis-je à jour dans les vaccins ?



Le vaccin DTPC (diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche) est recommandé :

- à 25, 45 ans et 65 ans, puis tous les 10 ans
- chez la femme enceinte en cas d'incertitude de son statut vaccinal
- chez tous en cas de blessure (le tétanos vit dans la terre)

Des rattrapages ROR (rougeole, oreillons et rubéole) et Ménigocoque peuvent se faire à tout âge en cas de retard ou d'absence de vaccination.

Le vaccin contre le HPV (papillomavirus humain) se fait entre 11 et 19 ans chez les filles et entre 11 et 25 ans chez les garçons.

Les vaccins contre la Grippe, la COVID-19 et le zona sont encore très fortement recommandés à partir de 65 ans.

Pour plus de renseignements : <https://vaccination-info-service.fr/> et auprès de vos professionnels de santé habituels

Comtié de Jumelage

Le parlement européen expliqué aux Rochois:

La quarantaine de personnes qui ont assisté à la présentation des institutions européennes ont apprécié l'exposé de Madame Fuin. Ils sont repartis avec les idées plus claires, malgré la complexité du sujet.



Etat Civil

Naissances



Dyana PERRIER MARECHAUX née le 12 mars 2024
Liam LEMMOU né le 4 avril 2024

Toutes nos félicitations !

Décès

Philippe GUYBARD le 4 avril 2024 à 75 ans
Marie-Thérèse VERDY le 5 avril 2024 à 94 ans

Nos pensées accompagnent leurs familles.



La Bibliothèque

Exposition de tisinières par Martine Hatt :

Née pour garder au chaud une boisson et éclairer de manière diffuse les chambres à coucher, la veilleuse est aujourd'hui l'un des objets d'antiquités les plus convoités par les collectionneurs.

En effet, au dix-neuvième siècle, ces humbles objets domestiques reçurent la dignité d'art des plus célèbres potiers.



BARDON Catherine : Une femme debout
BUSSI Michel : Mon cœur a déménagé (policier)
DEYA Claire : Un monde à refaire
DICKER Joël : Un animal sauvage (policier)
FOENKINOS David : La vie heureuse
GARDNER Lisa : L'été d'avant (policier)
HORVILLEUR Delphine : Comment ça va pas
INDRIDASON Arnaldur : Les parias (policier)
MINIER Bernard : Les effacées (policier)
MUSSO Guillaume : Quelqu'un d'autre (policier)
PERETTI Camille : L'inconnue du portrait
PIALOUX Gilles : Un don presque parfait
REZA Yasmina : On vient de loin
De ROSNAY Tatiana : Poussière blonde
RUFFIN Jean Christophe : D'or et de jungle
TALMEN Sophie : Les cœurs silencieux
TESSON Sylvain : Avec les fées
VALOGNES Aurélie : La lignée

(autres titres sur notre blog)

Club lecture : jeudi 23 mai de 17h à 18h30

Accueil des classes élémentaires : jeudi 2 et 30 mai

Accueil des classes maternelles : mardi 7 mai (petite et moyenne section) et 21 mai (4 classes)

Lecture de contes aux enfants : mercredi 29 mai à partir de 17h, les enfants doivent être accompagnés d'un adulte

Retrouvez toutes les informations utiles sur notre blog ...
bibliothequeroche.overblog.com

... et notre page :  facebook



Les AccRoche-livres

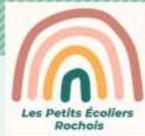
Fête du Jeu

Accès Gratuit
14h - 18h

THISE
Salle des Fêtes
Samedi 25 Mai 2024

Grands jeux en bois, jeux de société, motricité, construction, espace thématique « Restaurant », ...
Escape Game, Kamishibaï, Stand de vente de jeux et suivant météo : jeux d'eau, véhicules, ...
Buvette et petite restauration





Fête des Écoles

2€
Entrée enfant
avec carnet et
accès jeux

SAMEDI 1ER JUIN 2024

De 9h00 à 17h00

A partir de 11h30:
Buvette
Restauration

Spectacle des enfants:
salle lumière

9h: École Monnot
10h: École Ferry
11h: École Dolto

A partir de 12h:
Pêche à la ligne
Maquillage
Jeux surdimensionnés
Rallye photo
Peuples solidaires
etc...

Stands et jeux:
cours des écoles

TOMBOLA
De nombreux lots à gagner
(entrées parc de loisirs,
réduction, cadeaux...)

Renseignements :

APE Roche lez Beaupré

@: aperochelezbeaupre@gmail.com

f : APE Les Petits Écoliers Rochois

Buvette et restauration

Bon de commandes* à venir
dans les cahiers des enfants
pour réserver le repas du midi
ou disponible en mairie.

*Paiement à la réservation.

Camion des glaces d'Aissey

Merci à nos partenaires:



Les enfants restent sous la responsabilité des parents

A vos fourneaux !

Gâteau magique (1 pâte, 3 textures)

Liste des ingrédients

- 4 oeufs
- 125 g de sucre
- 125 g de beurre
- 125 g de farine
- 500 ml de lait demi-écrémé ou entier
- 1 c. à soupe d'eau ou fleur d'oranger
- 1 c. à café de vanille



Etapes de la recette

1. Séparez les blancs des jaunes
2. Battez les blancs en neige bien fermes avec une pincée de sel
3. Fouettez les jaunes avec le sucre, la vanille et la fleur d'oranger (ou eau)
4. Ajoutez le beurre fondu
5. Ajoutez la farine tamisée, mélangez
6. Ajoutez le lait et mélangez pour obtenir une pâte proche de la pâte à crêpes
7. Ajoutez les oeufs en neige sans trop les casser (des petits morceaux doivent flotter en surface)
8. Versez dans un moule à gâteau beurré et enfournez pour 1 heure à 160°C
9. Laissez refroidir au moins 3 ou 4 heures au frigo
10. Saupoudrez de sucre glace, c'est prêt !

Vous pouvez y ajouter des fruits en morceaux ou du chocolat.

Bonne dégustation !!